ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Marca Fauria, épouse de Accursio s. j. Pulleo et Accursio Pulleo to Auth. vs John Bevinetto.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans -No 53.825 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux No 2841 rue Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, le SAMEDI, 24 août 1912 à 10 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Une table de billard avec poches, billes, queues de billard et rebiler pour queues, un piano Armstiong 57,757, 2 glacières, 2 compteurs, un lot de bouteilles et leurs contenu, un baril contenant du whiskey, un baril contenant du vin et un demi baril de gin, etc.—Conditions—Comptant. M. V. LAMESOHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — George J. Unterreiner, avocat pour les demandeurs.

13 août—13 18 24

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le droit d'occuper ledits lieux à bail occupé par Delgado & Cie, inc., comme Entrepôt et connu sous les Nos 315 à 325 rue Nord Front, entre les rues Bienville et Conti.

Pour un terme de pas moins d'un an ni plus de trois ans.

Succession d'Isaac Delgado.

No 209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 10 SEPTEMBRE 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en congé, ledit ordre daté le 2 août 1912, dans l'affaire ci-dessous intitulée:

Le droit d'occuper à bail le local connu comme les Nos 315 à 325 rue Nord Front et ci après décrite comme suit.

1er Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville [connu comme propriété de batiss] dans l'ilet No 4 borné par les rues Bienville, Clay, Conti et Front, désigné par le No 5 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, le 21 mai 1866, déposé dans l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville pour références.

Le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce sur les deux rues Clay et Front par une profondeur de 119 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2me— Un certain lot de terre dans le même District et ilet que la propriété premièrement mentionnée, désigné par le No 6 sur ledit plan de Pilié, voyer de ville, le dit lot mesurant 25 pieds 1 pouce de face sur les deux rues Clay et Front sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes autres circonstances et dépendances appartenant au dit lot.

3me—Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, désignés par les Nos 6 et 7, sur le dit plan de Pilié voyer de ville. Lesdits lots mesurant chacun 25 pieds 1 pouce de face sur chacune des rues Clay et Front par 119 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Lesquels dits lieux constituent l'entrepôt connu comme Nos 315 à 325 rue Nord Front.

Ledit local devant être loué pour un terme de pas moins d'un an ni plus de trois ans à l'option du bailleur. La formule usuelle du bail et des billets de loyer devant être exécutée par les parties au contrat.

John Dymond Jr, avocat pour les exécuteurs testamentaires.

10 août—10 11 18 25—sept 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

John F. McCulla et als vs Thomas McCulla et al.

No 4.296—Vingtième Cour de District Judiciaire, paroisse de Lafourche.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 20 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 mai 1912, dans l'affaire ci dessus intitulée par la susdite Honorable Cour mentionnée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, désigné par le lettre B, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Comp, l'avenue Louisiana et la rue Avondale, étant à une distance de 20 pieds 1 pouce de l'enseigneure des rues Magnolia et l'avenue Louisiana, contigu au lot désigné par la lettre A, sur ledit plan et mesurant 25 pieds 1 pouce de face à la rue Magnolia, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par le No 2327 (vieux No 915) rue Magnolia, et comprennent un cottage simple ayant deux étages à l'arrière, contenant 7 chambres, chambre à bains, etc.

2. Un certain lot adjoint au lot ci-dessus mentionné, désigné par la lettre C, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjoint au lot B et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magnolia sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds, les améliorations étant désignées par le No 2323, rue Magnolia, et sont identiques à celle de la propriété premièrement décrite.

3. Un autre lot dans les mêmes District et ilet et adjoint au lot C, désigné par la lettre D et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magnolia sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les bâtisses sont désignées par le No 2329 rue Magnolia et sont les mêmes que les propriétés susmentionnées.

Les dits lots B, C, D, forment une partie des lots désignés par les Nos 7, 8, 9, sur un devis annexé pour référence à un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 20 février 1858. Toutes les propriétés ci-dessus étant situées en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde en deux payments égaux, payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication; la partie à crédit devant être représentée par billets à ordre de et endossés par l'acquéreur et faits en coupons en parties aux d'effectuer une division entre les parties demandeurs et défendeurs, c'est à dire en six parties différentes, avec le droit de l'acquéreur de payer au comptant un ou toutes les parties à crédit le jour de la vente; les billets devant être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de non aliénando. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant ——, notaire, avec la clause d'hommaires d'avocat, à 10 pour cent en cas que les billets soient placés entre les mains d'un avocat pour collection, et le coût des actes de vente devant être aux frais des acquéreurs. Les bâtisses sur ladite propriété devant être assurées pour au moins trois quarts de leur valeur, et les primes s'il y en a doivent être payées au porteur ou présentées desdits billets. Les billets devant être payables à la Banque de Lafourche, Thibodaux, Louisiane. Les loyers des propriétés louées à bail devant être payés aux acquéreurs à partir de la date de la vente. Les loyers dûs devant appartenir aux parties demanderesses et défenderesses; avis des propriétés louées sera annoncé le jour de la vente.

20 juil—20 21 28—août 4 11 18 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Quatrième District.

Portant le No municipal 1616 avenue Washington, entre l'avenue St-Charles et la rue Carondelet.

Percy S Benedict vs veuve Henry Goodwin et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 100,719 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 12 septembre 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le lot désigné sur la liste des assessements comme No 34, dans l'ilet No 229 du Quatrième District, borné par les avenues Washington et St-Charles, les rues Carondelet et Cemetery, mesurant trente pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur de cent deux pieds un pouce, et laquelle propriété est aussi ainsi décrite sur un plan de C. A. Estestis, daté le 4 octobre 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Legier & Gleason, avocats pour le demandeur.

9 août—9 16 23 30—sept 6 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District,

Portant le Numéro Municipal 1719 rue Delachaise, entre les rues Baronne et Carondelet (dans le carré de l'Avenue Louisiana.)

John R. Perez vs Henry Eastin Individuellement et Tuteur Naturel et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 100,818 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré désigné par le No municipal 427, borné par les rues Delachaise Baronne, Carondelet et avenue de la Louisiane, désigné par le No 18 sur un croquis par Edgar Pilié, architecte, daté du 22 mai 1882 mesurant trente pieds sur la rue Delachaise sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot devant être pris à une distance de 120 pieds du coin de la rue Carondelet.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant au moment de l'adjudication, faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
O. S. Livaudais, avocat du demandeur.

13 juil—13 14 19 26—août 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos municipaux 2780 et 2782 rue Marengo, enseigneure Clara.

Crescent City Building and Homestead Association vs George H. Siegel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 100,978 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 septembre 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré désigné sur le No 637, borné par les rues Marengo, Milan, Magnolia et Clara, ledit lot est désigné par le No H sur un certificat d'arpentage établi par H. M. W. Reynolds, député voyer de ville, le 5 juin 1907, annexé à un acte passé devant W. A. Passon, notaire, le 1er avril 1908 suivant lequel ledit terrain forme le coin des rues Marengo et Clara et mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur ci face à la rue Clara de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Deutsch, Kerrigan & Stiles, avocats pour le demandeur.

3 août—3 9 16 23 30—sept 4 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Balovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91,102—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve J. Balovich, exécutrice de cette succession, ne serait pas à prouvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — W. A. Bahns, avocat.

14 août—14 19 23

Succession de Henry Trapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 96,656. — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Trapp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Daniel J. Murphy, avocat.

13 août—13 17 22

Succession d'Otto Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,429 — Division D—Attendu que Christian Becker Sr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Otto Weber, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Edgar M. Cahn, avocat.

9 août—9 13 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Trois Lots de Terre de Valeur rue Calhoun,

Entre les rues Magnolia et Clara,

(Ilet. Propriété Foucher).

Acme Homestead Association vs Francis W. Crosby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,416 — En vertu d'un alias writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois lots de terre, avec toutes les améliorations, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calhoun, Magnolia, Clara et la Propriété Foucher, désignés par les Nos 9, 10 et 11 de l'ilet 112, sur un devis et certificat d'arpentage daté du 28 avril 1911, dressé par Geo De Armas, voyer, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Calhoun sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 11 s'étendant à cinquante-neuf pieds dix pouces et une ligne de la rue Magnolia.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication, fera un dépôt de 10 O/O du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Joseph Lautenschlaeger avocat pour la demanderesse.

19 juil—19 26—août 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Formant l'encoignure des rues Magnolia et Pine,

(Dans l'ilet rues Broadway et Elm.)

Portant les Nos municipaux 7224 et 7226 rue Magnolia.

Mme Lillian L. Clarke (Tutrice) vs Mme Julia M. S. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, — No 100,771 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré désigné par le No municipal 427, borné par les rues Delachaise Baronne, Carondelet et avenue de la Louisiane, désigné par le No 18 sur un croquis par Edgar Pilié, architecte, daté du 22 mai 1882 mesurant trente pieds sur la rue Delachaise sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot devant être pris à une distance de 120 pieds du coin de la rue Carondelet.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 O/O du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Zengel, Thomas, Sutton & Loomis, avocats pour la demanderesse.

3 août—3 9 16 23 30—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District, rue Délery.

(Dans l'ilet Douglas, rues Tricou et Bienvenu.)

Manford and Alvis vs Otto E. Boss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.— No 101,031 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Delarande [actuellement Douglas] Tricou, Délery et Bienvenu, désignée par le numéro deux et mesure vingt-cinq pieds sur la rue Délery sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds, quatre pouces.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
O. S. Livaudais, avocat pour les demandeurs.

26 juil—26—août 2 9 16 23 29

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District,

3 MAISONS DOUBLES,

Nos 2201 et 2203, 2209 et 2211 et 2213 et 2215 avenue Londres

(Dans l'ilet, rues Miro, Tonti et Nouvelle-Orléans.)

Suburban Building and Loan Association vs Frances Gibson, épouse de Irving C. Bazile, et Irving C. Bazile.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.— No 101 014 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Troisième district de cette ville dans le carré No. 1180, borné par l'avenue de Londres, les rues Libérale, maintenant Miro, Force, maintenant Tonti et Nouvelle Orléans, désignée comme lots numéros un, trois et quatre sur un plan de P. C. Boudousquié, architect, daté du 24 Mars 1888, les dits lots mesurant comme suit, lot numéro un forme le coin de l'avenue de Londres et la rue Miro et mesure vingt-neuf pied sept pouces de face à l'avenue de Londres sur cent neuf pieds 8 pouces 6 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les lots trois et quatre mesurent chacun vingt-neuf pieds un pouce de face à l'avenue de Londres sur cent neuf pieds huit pouces six lignes en profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Zengel, Thomas, Sutton & Loomis, avocats pour la demanderesse.

26 juil—26—août 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 2233 et 2235 rue Gravier, coin de la rue Miro.

(Dans l'ilet rue Galvez et avenue Tulane),

Louis B. Girard vs James Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No100,764—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un alias writ de saisie et vente, tous deux qui m'ont été adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 29 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Miro, Galvez et l'avenue Tulane. Ledit lot forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure trente-trois pieds cinq pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Miro, et est la même propriété qui fut acquise par James Murphy de Joseph A. Casey, par un acte passé devant J. J. Reilly, notaire, le 2 février 1909, enregistré au Bureau des aliénations, livre 223, folio 612.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.

26 juil—26—août 2 9 16 23 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PAR LE SHERIF DE

1. 13 Lots de terrains de valeur dans le Septième District.

Dans le carré borné par les rues Pritchett, Hamilton, Laurel Grove et Apricot.

2. Un lot de terrain de valeur dans le Sixième District.

Formant le coin des rues Calhoun et Howard,

Dans le carré rue Liberté et l'avenue Henry Clay.

Theodore A. Beck vs Mme Sarah Huffman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 100,879 - En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Treize certains lots de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans le carré désigné par le No 604 anciennement No 21, borné par les rues Pritchett, Hamilton, Laurel Grove et Apricot, entrefois Dorgenois. Lesdits treize lots de terrain sont numérotés et mesurent suivant un certificat d'arpentage et subdivisions dudit carré établi par C. Unsee Lewis, député voyer de ville, et annexé à un acte passé devant Geo. C. Walshe, notaire en cette ville, le 13 novembre 1903, comme suit, à savoir: Les lots un à quatres les deux inclusifs et les lots Nos treize à vingt tous inclusifs et le lot No vingt trois; les dits lots Nos un à quatre, tous inclusifs, s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Apricot sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds; le lot No un forme le coin des rues Apricot et Hamilton; les lots Nos treize à vingt, tous inclusifs, s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pritchett sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, le lot No treize forme le coin des rues Pritchett et Laurel Grove, et le lot No vingt trois mesure trente pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds.

2. Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 99, borné par les rues Calhoun (anciennement Dimond), Howard (autrefois St-George) et Bon Liberté (autrefois Green) et avenue Henry Clay. Ledit lot est désigné par le No 11 sur un croquis dressé par C. Mile Williams, député voyer de ville, daté du 23 janvier 1898 et mesure vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Calhoun, vingt neuf pieds onze pouces et six lignes en largeur en arrière cent trente cinq pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur et face à la rue Howard et une profondeur sur la ligne du côté le divisant du lot numéro deuxe sur le dit plan, de cent trente six pieds six pouces et trois lignes.

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Legier & Gleason' avocat pour le demandeur.

13 juil—13 14 19 26 —août 2 9 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur attractive de résidence dans le Sixième District.

Formant le coin des rues State et Garfield.

(Dans le carré rue Pitt, et la ligne de Harstville ou Bloomingdale).

Citizens Homestead Association vs Hubert M. Ansley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,799—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 15 août 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terrain, situé dans le Sixième District de la de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 28 de Bloomingdale, borné par les rues State, Garfield et Pitt et la ligne d'Harstville ou Bloomingdale, lequel lot mesure trente pieds de face à la rue State sur une profondeur de façade sur la rue Garfield de cent vingt cinq pieds, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
E. B. Ellis, avocat pour la demanderesse.

13 juil—13 19 26—août 2 9 15

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

VM. C. FAUST, Président. Incorporée en 1899 LOUIS BRUN Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. [Téléphone Main 2212. TERMES RAISONNABLES

Bureau : 844 Rue Commune, entre Baronne Carondelet.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express